



LEADER

2007 - 2013

Le contexte

➤ Le développement rural, deuxième pilier de la PAC :

- ❖ Un règlement : le RDR 2
- ❖ Un fonds : le FEADER
- ❖ Quatre axes
 - ◆ Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
 - ◆ Amélioration de l'environnement et de l'espace rural
 - ◆ Qualité de vie et diversification économique en milieu rural
 - ◆ Une approche méthodologique et territoriale : Leader



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Structure de la programmation



Plan stratégique national

Martinique
100 M€

Guadeloupe
138 M€

Réunion
319 M€

Guyane
74 M€

4 programmes déconcentrés (PDRR) - 631 M€

+

Corse

1 programme décentralisé (PDRC) - 83 M€

+

1 programme hexagonal (PDRH) - 5,3 Mds€

**Stocks 2000/
2006** restant à
payer

1,1 Mds€

Socle national

- installation
- ICHN
- Plan chablis et desserte forestière
- investissements en forêt
- PHAE 2007

2,5 Mds €

Volets régionaux, dont

- formation / innovation
- modernisation exploitations agricoles
- IAA
- MAE ciblées
- Axe 3
- [Axe 4]

1,7 Mds€

Total : 6 Mds € (FEADER)

Leader dans le RDR2

- L'axe LEADER (axe 4), est un axe « méthodologique » qui permet de mettre en œuvre :
 - ❖ les mesures prévues dans les axes 1, 2 ou 3
 - ❖ à la marge, des actions non prévues, définies localement, contribuant aux objectifs globaux d'un des axes⇒ PDRH sur le site internet du MAP

- Dans chaque programme : au moins 5% des opérations sélectionnés suivant l'approche LEADER

L'approche Leader, les fondamentaux

- Une stratégie locale de développement sur un territoire rural
- Un partenariat public/privé
- Une approche ascendante
- Une approche intégrée aux différents secteurs de l'économie rurale
- Soutien à des approches novatrices
- Soutien à des projets de coopération
- Mise en réseau



Le territoire

➤ Ciblage sur des territoires organisés :
PNR, pays, équivalents régionaux

➤ **Cohérence**

- ❖ Périmètre
- ❖ Stratégie
- ❖ Institutions
- ❖ Animation/diffusion

➤ **Exceptions, à la marge**

➤ **5000/150 000 habitants**



La stratégie

- Partenariale, intégrée et multisectorielle
- Un objectif de concentration de moyens : la priorité ciblée
- Fil conducteur autour duquel s'articulent les dispositifs d'intervention proposés par le GAL
- Une dimension européenne (coopération)
- Une dimension de réseau

Les acteurs

➤ Le partenariat public-privé

- ❖ En amont de la candidature : sur le territoire
- ❖ Une fois le GAL sélectionné : le comité de programmation, organe décisionnel
- ❖ La fonction « locomotive » de Leader : la diffusion sur le territoire et au-delà du territoire

L'organisation de la sélection

- Un appel à projet conçu et lancé en région sur la base d'un cadre méthodologique national
- Un co-pilotage Président du Conseil régional, Préfet de région
- Un comité de sélection régional représentatif des acteurs du développement rural régional
- Un groupe d'experts désigné par le comité de sélection au niveau régional (changements par rapport à Leader +)
 - ❑ 5 à 10 experts, dont un expert national
 - ❑ Contribue à l'élaboration de l'appel à projets régional
 - ❑ Examine, analyse le contenu des candidatures
 - ❑ Rend un avis consultatif
 - ❑ **Aide à la décision**

Le calendrier de la sélection

- Dès maintenant, préparation de l'appel à projet régional
- Lancement possible de l'appel à projet en région dans les deux mois suivant l'approbation du PDRH :
H
- H + 4 mois : limite de dépôt des candidatures
- H + 8 mois : sélection des GAL
- Courant 2008 : 2e appel à projet éventuel

Le cadre national de sélection

- Rappelle les principes généraux propres à Leader
- Les orientations stratégiques prises par la France
- Les principales modalités de gestion
- Rappelle le contenu attendu des candidatures
- les critères de recevabilité des candidatures
- les critères minimum d'appréciation des candidatures, à compléter en région

Le dossier de candidature

➤ 4 Chapitres

- ❖ Description du territoire et de la stratégie
- ❖ Le processus d'implication des acteurs
- ❖ Le plan de développement (dispositifs mobilisés et plan de financement)
- ❖ Le pilotage du projet :
 - ◆ L'organisation du GAL
 - ◆ Le suivi/évaluation
 - ◆ La capitalisation/diffusion



Les critères de sélection

- Grille à élaborer par le comité de sélection régional
- Une trame nationale à décliner
 - ❖ Présentation de la candidature
 - ❖ Processus d'implication des acteurs
 - ❖ Pertinence du territoire du GAL/enjeux
 - ❖ Pertinence de la stratégie
 - ❖ Valeur ajoutée du projet Leader
 - ❖ Dimension européenne du projet (coopération et diffusion d'expériences, mise en réseau)
 - ❖ Qualité du plan de développement
 - ❖ Qualité du pilotage proposé

Travail à conduire en région

- **Élaborer l'appel à projet régional en faisant des choix sur :**
 - ❖ La définition des territoires organisés, des villes
 - ❖ Une fourchette pour le nombre de GAL et les enveloppes correspondantes (mini et moyenne)
 - ❖ Le calendrier
 - ❖ L'accompagnement possible des candidats
- **Constituer un groupe d'experts et un comité de sélection**

Attendus et déroulement de la réunion

- S'accorder sur une interprétation des différents termes utilisés
 - Construire en commun une méthode d'élaboration des grilles de sélection en région
- ⇒ Des travaux en ateliers sur
- ⇒ L'organisation du travail en région
 - ⇒ Le territoire
 - ⇒ Le projet du GAL
 - ⇒ Le partenariat